

QU'EST CE QUE LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre l'employeur et l'apprenti.

Il vise à permettre à ce dernier d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme, tout en bénéficiant d'une formation en alternance entre l'entreprise et un centre de formation d'apprentis (CFA).

Ce contrat engage l'employeur à assurer la formation de l'apprenti en lui confiant des missions professionnelles adaptées à son apprentissage, tout en lui garantissant une rémunération et des conditions de travail conformes à la réglementation en vigueur.

Qui sont les bénéficiaires ?

- Tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus en poursuite de formation initiale
- Tout employeur assujetti au financement de la formation professionnelle continue

Quelle est la rémunération ?

La rémunération dépend de l'âge, du niveau de formation de l'apprenant ainsi que du nombre d'années qu'il a déjà effectuées en contrat d'apprentissage.

Année d'exécution du contrat	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1^{re} année rémunération mensuelle	27% du SMIC ou SMC	43% du SMIC ou SMC	53% du SMIC ou SMC	100% du SMIC ou SMC
2^e année rémunération mensuelle	39% du SMIC ou SMC	51% du SMIC ou SMC	61% du SMIC ou SMC	100% du SMIC ou SMC
3^e année rémunération mensuelle	55% du SMIC ou SMC	67% du SMIC ou SMC	78% du SMIC ou SMC	100% du SMIC ou SMC

*Vérifié le 1er janvier 2026

*Cette simulation n'a pas de valeur légale. Il convient de se rapprocher de son OPCO et de consulter la convention collective pour connaître le salaire minimum à verser et obtenir une simulation précise des coûts pour l'entreprise.